



#deveniradulte

Questions en matière d'assurance qui se posent à l'âge de 18 ans.

Nous y répondons.

Table des matières

3	Polices
4	Franchise
5	Modèles d'assurance
7	Services numériques
8	Assurances complémentaires
10	Assurances de choses

Une police groupée ou deux polices séparées?

Lorsque vous atteignez l'âge de 18 ans et donc de la majorité, vous devenez vous-même responsable de votre assurance-maladie obligatoire. Selon la loi sur l'assurance-maladie, vous changez automatiquement de groupe d'âge au 1er janvier de l'année de vos 19 ans révolus et passez dans le groupe «jeunes adultes» et ainsi dans une catégorie de prime plus élevée. Et ce quel que soit l'endroit où vous vivez et quelle que soit l'assurance-maladie chez laquelle vous êtes assuré/e.

À partir de votre 18e anniversaire, vous recevez votre propre police d'assurance et vous êtes responsable de votre franchise et du paiement des primes. Si vous souhaitez rester sur la police de vos parents, nous avons besoin d'une procuration signée de votre part. Vous trouverez le formulaire à télécharger sur **[visana.ch/procuration](https://www.visana.ch/procuration)**.

Vous devriez aussi réfléchir au choix de la franchise, au modèle d'assurance adéquat et à bien d'autres choses. Cette brochure vous aide à trouver la solution optimale pour tous vos besoins.

Vous trouverez toutes les informations pertinentes sur ce thème sur **[visana.ch/jeunes-adultes](https://www.visana.ch/jeunes-adultes)**

Quelle franchise est optimale pour moi?

Lors de la conclusion de l'assurance obligatoire des soins, le choix du montant de la franchise est nécessaire. Il s'agit du montant avec lequel vous participez vous-même financièrement aux frais de santé engendrés chaque année. Le choix d'une franchise basse ou élevée dépend surtout de votre état de santé et de vos possibilités financières. La règle d'or: plus la franchise est élevée, plus le rabais est important. Il ne vaut la peine de choisir la franchise la plus basse de 300 francs qu'à partir de 1900 francs de frais de santé par année.

Qu'est-ce qu'une «franchise»?

La «franchise» correspond au montant maximal avec lequel vous participez, en tant que personne assurée, aux frais de médecin, d'hôpital et de médicaments, par année civile. Ce n'est que lorsque ce montant est atteint que l'assurance maladie prend en charge tous les autres coûts, déduction faite d'une quote-part de 10 % ou au maximum 700 francs par année. Les franchises possibles se situent entre 300 et 2500 francs; plus elle est élevée, plus la prime est économique.

Des informations détaillées relatives à l'assurance obligatoire des soins sont disponibles sur **visana.ch/assurance-base**

Quel modèle d'assurance me convient le mieux?

Vous pouvez économiser beaucoup d'argent, non seulement en choisissant la franchise optimale, mais aussi le modèle d'assurance de base adéquat, sans pour autant devoir renoncer à un traitement de première qualité. Vous pouvez ainsi choisir chez Visana parmi plusieurs modèles économiques futés, qui se distinguent principalement par le type de première consultation, en cas de maladie.



Rabais attrayants avec nos modèles d'assurance

Med Direct – en premier lieu chez le médecin de famille

Pour les traitements médicaux, vous consultez toujours en premier lieu votre médecin de famille. Il organise et coordonne le diagnostic et vous envoie chez un/e spécialiste ou à l'hôpital.

Managed Care – d'abord le médecin de famille du réseau de médecins ou du cabinet de groupe

Vous souhaitez réaliser des économies sans renoncer à une qualité des soins de premier ordre? Avec un modèle Managed Care, vous choisissez comme premier point de contact soit un médecin de famille soit un cabinet de groupe.

Med Call – d'abord appeler Medi24

En cas de questions médicales, vous appelez d'abord Medi24, où vous recevez 24 heures sur 24 un conseil médical et une recommandation pour les prochaines étapes de traitement, que vous n'êtes pas obligé/e de suivre.

Tel Doc – première consultation par téléphone ou par chat

Vous vous adressez à Medi24 par téléphone ou par chat, avant toute visite médicale. Le personnel spécialisé détermine ensuite de manière contraignante les prochaines étapes à suivre.

Tel Care – Medi24 organise les étapes de votre traitement

Vous vous adressez à Medi24 par téléphone ou par chat, avant toute visite médicale. En cas de besoin, vous êtes envoyé/e chez un médecin ou dans un hôpital; vous devez vous en tenir aux instructions de la personne qui vous conseille.

CombiCare – chez le médecin de famille ou conseil télémedical

En cas de problème de santé, vous pouvez convenir directement d'un rendez-vous auprès de votre médecin de famille ou vous faire conseiller par un/e spécialiste de Medi24, par téléphone ou par chat.

Régler ses affaires d'assurance et recevoir un conseil médical 24 heures sur 24

Grâce à notre portail en ligne destiné à la clientèle myVisana, vous réglez facilement vos affaires d'assurance, où que vous soyez. Avec l'app Visana, vous avez notre compagnon numérique toujours à portée de main, en toute flexibilité.

Voici tout ce que vous pouvez faire sur le portail destiné à la clientèle

- Accéder aux polices, factures et décomptes de prestations
- Télécharger les factures de médecins et les envoyer par voie numérique
- Vérifier la participation aux coûts de Visana et la quote-part
- Transmettre des messages à Visana de manière sûre et directe, à partir du portail
- Examiner les variantes de franchises et les modifier en ligne
- Activer des notifications lorsque de nouveaux documents entrent

Tout le temps, partout

Avec l'app Visana, vous bénéficiez de fonctions supplémentaires:

- consultation de votre carte d'assurance visuelle à tout moment et où que vous soyez
- «traduction» de factures de médecins et d'hôpitaux dans un langage compréhensible par toutes et tous
- connexion simple avec Touch-ID, Face-ID ou code PIN
- accès au programme de bonus numérique myPoints sous **mypoints.ch**
- vue d'ensemble de tous les services adaptés à votre modèle d'assurance de base grâce à l'assistant Well. **visana.ch/fr/well**



Télécharger maintenant l'app
Visana: visana.ch/myvisana-fr



Est-ce que j'ai besoin d'une assurance complémentaire pour une protection encore meilleure?

En tant qu'adulte, vous pouvez assurer des prestations qui ne sont pas remboursées par l'assurance de base, ou seulement en partie, avec une couverture d'assurance complémentaire. Ainsi, si vous concluez une assurance complémentaire, Visana prend en charge une partie des coûts, par exemple pour:

- es contrôles dentaires et les corrections de la position des dents
- de nouveaux verres de lunettes ou des lentilles de contact
- des séjours hospitaliers en chambre individuelle
- des traitements par le médecin-chef
- des traitements de médecine alternative

À cet effet, vous pouvez composer vous-même la protection d'assurance optimale selon vos besoins personnels, parmi notre offre d'assurances complémentaires de traitements ambulatoires, de médecine complémentaire et d'hospitalisation. Vous pouvez également choisir une combinaison d'assurances complémentaires telle que notre produit «Basic», qui réunit les prestations complémentaires les plus demandées et a été désigné comme excellent par le VermögensZentrum. Visana vous aide volontiers à faire le bon choix.

Vous trouverez des informations détaillées concernant toutes nos assurances complémentaires sur visana.ch/assurance_complementaire

Quels sont encore les autres avantages d'une assurance complémentaire Visana?

Avec une assurance complémentaire Visana, vous bénéficiez d'une excellente couverture d'assurance-maladie et de nombreux autres avantages.

Programme de bonus numérique myPoints

Visana vous soutient volontiers dans vos efforts pour intégrer davantage d'activité physique dans votre quotidien. Que ce soit par la pratique du sport ou de toute autre activité, l'essentiel est que vous bougiez régulièrement, afin de profiter avec myPoints. Il s'agit d'un programme de bonus intégré dans l'app Visana, qui vous permet de recevoir jusqu'à 120 francs par année et par personne assurée, grâce au mouvement.

Chèques Wellness

Visana s'engage pour un style de vie actif et sain et offre chaque année aux personnes disposant de l'assurance complémentaire des chèques Wellness d'une valeur de 350 francs au maximum. Avec ces chèques, nous participons aux frais de votre abonnement de fitness, de cours en groupe tels que le yoga, le karaté ou l'aérobic, ainsi que des entrées au sauna et aux bains thermaux et d'eau saline.

Assurance de voyage Vacanza

En concluant une assurance complémentaire, vous êtes automatiquement assuré/e pour la maladie et les accidents qui auraient lieu pendant un voyage, pour une durée de huit semaines au maximum. En cas d'urgences, notre assurance de voyage Vacanza prend en charge tous les coûts non couverts par l'assurance de base, à l'exception de la franchise et de la quote-part.

À quelles autres assurances dois-je penser à l'âge de 18 ans?

En atteignant la majorité, des questions ne se posent pas seulement en ce qui concerne l'assurance-maladie, mais aussi les assurances de choses, que Visana offre également.

Responsabilité civile privée

Une assurance de responsabilité civile privée vous évite des soucis et frais éventuels, car elle répond des dégâts matériels et personnels que vous causez à des tiers, à concurrence de dix millions de francs.

Assurance-ménage

Si vous n'habitez déjà plus chez vos parents ou bientôt plus, vous avez besoin de votre propre assurance-ménage. Avec notre assurance-ménage sur mesure, vous êtes par exemple également assuré/e en cas de dommages à votre ordinateur portable.

Protection juridique

En cas de litiges juridiques après un accident de la route ou lors d'un changement de logement, notre assurance de protection juridique est à vos côtés sans bureaucratie et prend en charge les coûts éventuels d'avocat et de justice.

Vous voyez donc: Visana est bien plus qu'une assurance-maladie. Si vous avez déjà conclu l'assurance obligatoire des soins chez nous, vous bénéficiez d'un **rabais allant jusqu'à 20 %** en cas de conclusion de l'une de ces assurances.

Informations détaillées concernant toutes nos assurances de choses sur **visana.ch/assurancedechoses**

Assurance voiture

Se déplacer sans souci

Enfin 18 ans! L'âge des nouvelles libertés et possibilités. Peut-être passerez-vous bientôt votre permis de conduire? Ensuite, une assurance véhicules à moteur sera obligatoire pour vous. Notre assurance voiture vous protège des coûts dus à un accident ou à une panne.

Visana propose l'assurance de responsabilité civile avec une casco partielle ou complète. L'assurance de responsabilité civile couvre les dégâts causés par le véhicule assuré et la casco ceux subis par celui-ci. Plus d'informations sur [visana.ch/assurance-voiture](https://www.visana.ch/assurance-voiture)



Plus d'informations sur
ce thème sur visana.ch
et auprès de votre conseillère
ou conseiller Visana.

Scanner ou cliquer ici

